

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. 25 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office des Publicités.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

A Roubaix, aux bureaux du Journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Memorial, Grand-Place, (entrée par les débris/saint-Etienne).

A Arras, rue de la Liberté.

A Valenciennes, aux bureaux de l'Agence Havas, place de la Bourse, 2, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 24

ROUBAIX, LE 17 JUIN 1883

M. CHALLEMEL-LACOUR

M. le ministre des affaires étrangères, assez souffrant depuis quelques jours, est parti pour Vichy... M. Challemel-Lacour fut-il Vichy l'interpellation de M. Granel? Ne veut-il qu'esquiver pour quelques semaines l'obligation de dire à la Chambre pourquoi il s'obstine à garder secret le mémorandum de M. Bourée et comment il espère finir l'expédition du Tonkin, sans mettre aux prises la France et la Chine? S'en va-t-il à Vichy attendre que la fortune lui fournisse une réponse qui manque à son éloquence actuellement? En un mot, sa maladie n'est-elle qu'un moyen diplomatique de se dérober à un interrogatoire indiscret et gênant? On l'ignore. Quant à nous, M. Challemel-Lacour nous paraît un peu novice par éducation et assez inexpérimenté par tempérament dans cet art d'être diplomatiquement malade que M. de Talleyrand a si bien défini et que M. de Bismarck pratique si bien. Nous supposons volontiers, avec quelques-uns de ses amis eux-mêmes, que M. Challemel-Lacour a une autre raison de s'échapper et que ce voyage est le commencement d'une retraite: il trouverait à Vichy ou son Tibur ou son couvent de Saint-Just...

On assure que M. Challemel-Lacour a l'âme triste parmi ces grandeurs où il avait tant aspiré à déployer sa force et à établir sa renommée. Il aurait en ne sait quel dégoût. Le dégoût du pouvoir? Nous en serions un peu étonnés. Un jacobin, même vieillissant, n'a guère ce genre de philosophie, et, bien que M. Challemel-Lacour n'ait jamais eu de bonne humeur, qu'il soit né morose, qu'il ait souvent des vapeurs noires, nous croirions plutôt que son goût de la domination doit lui rendre sinon agréable, au moins cher, l'usage de ce pouvoir dont il n'aura pu se saisir que si tard. Au surplus, il est orgueilleux autant qu'impérialiste, et, s'il fut toujours homme à se défier des autres, on l'a rarement vu défiant de soi-même. Quelle serait donc la raison de sa mélancolie? Serait-ce un consciencieux mécontentement de sa fonction? Serait-ce un certain sentiment de son inaptitude professionnelle au métier de diplomate? Serait-il déçu? Serait-il avoué douloureusement qu'il est impropre à parler cette langue diplomatique qu'il connaît littérairement, sans doute, mais qu'il n'a pu maîtriser, sans violence nerveuse, et il ne possède pas? Cette désillusion, que son amer souvenir de Londres rendrait plus pénible en-

core, aurait-elle achevé de le désabuser? Et préférerait-il désormais un autre ministère, un ministère où son talent fût plus à l'aise et où son républicanisme fût plus en liberté? Ou bien aurait-il quelque désespérance de sa gloire? Aurait-il constaté que, fatalement, sa diplomatie ne peut avoir que des humiliations, et, dans cette impossibilité de l'illustrer, aimait-il mieux ne pas régner au palais du quai d'Orsay que de n'y rien faire ou de n'y faire que des malheurs?

Il nous reste une conjecture, qui n'a rien d'in vraisemblable. C'est que M. Challemel-Lacour, qui n'est ni aveugle par étroitesse d'esprit ou par suffisance comme tel de ses prédécesseurs, ni incapable de fixer son regard comme un autre, aura discerné des périls qui l'effraieraient personnellement. Sous le poids de sa responsabilité, ses épaules fléchiraient d'avance. M. Challemel-Lacour n'a certes ni la fertilité héroïque ni la vaste intelligence d'un Richelieu, et, non moins que son caractère, l'état de la République lui défendrait de dire superbement et patriotiquement, comme Richelieu: « Pour les maux du dehors, je les baptiserai d'un autre nom s'il nous faut naître les occasions d'accroître nos limites et de nous combler de gloire aux dépens des ennemis de la France. »

Que les « maux du dehors » épouvantent la diplomatie de M. Challemel-Lacour, une diplomatie si peu douée de dextérité ou si mal pourvue d'instruments, et que M. Challemel-Lacour, intimidé jusqu'à la modestie, se retire par un mouvement de crainte, on ne peut le juger impossible. Assurément, M. Challemel-Lacour affecte volontiers la vaillance d'un homme de 1793, et ses panégyristes ont beaucoup célébré la virilité qu'il montra dans son proconsulat de Lyon, en 1870. On a rencontré toutefois des jacobins qui avaient plus de férocité que de courage ou le verbe plus haut que le cœur. On en a rencontré qui savaient mieux baisser la tête devant le drapeau rouge que faire sauter le drapeau tricolore. Et puis, il n'est pas si facile à M. Challemel-Lacour de crier devant l'étranger, fût-ce devant un Chinois, que devant ses compatriotes: « Fusillez-moi ces gens-là! »

Quelle qu'en puisse être la cause, l'abdication de M. Challemel-Lacour est un acte grave. S'il dépose son titre de ministre des affaires étrangères sous l'empire d'une alarme qui le trouble jusqu'à lui donner la peur de l'impuissance, il n'aura pas seulement déconcentré ses amis, il n'aura pas seulement diminué de lui-même sa réputation et affaibli celle du groupe qui l'exaltaient; il aura inquiété le public, par son pessimisme, soit sur la vertu et sur la gestion de la République, soit sur la sécurité de la France. Que si, au contraire, la cause n'est pas tant tragique, et si M. Challemel se retire moins volontairement qu'obligatoirement, blâmé pour son arrogance téméraire par M. Jules Ferry et condamné devant M. Jules Grévy pour sa bouillonnante incapacité, il n'y a plus dans son voyage de Vichy qu'une manœuvre prudente et même habile: par sa maladie, il prépare sa démission, et, par sa démission, il évite son renvoi.

Seulement, n'a-t-on pas le droit alors de s'inquiéter sur le sort du ministère? Pour peu que M. Tirard ait une velléité honnête d'imiter M. Challemel-Lacour, n'est-ce pas toute une partie du ministère que M. Jules Ferry devra renouveau? Et quelle sera la force du ministère en face de toutes les convoitises et de toutes les rancunes qui s'agiteront à gauche, pendant ou après le remplacement de M. Challemel-Lacour et de M. Tirard? Voilà encore une question fâcheuse.

AUGUSTE BOUCHER

LES JUGES CONSULAIRES

La Chambre de commerce de Reims s'est réunie le 4 avril, pour délibérer sur cette importante question.

Après un échange d'observations et une discussion à laquelle tous les membres ont pris part, la Chambre a décidé qu'elle maintiendrait ses précédentes délibérations sous les modifications suivantes:

- 1° Le suffrage universel est définitivement repoussé comme contraire aux institutions des tribunaux consulaires, des chambres de commerce et des chambres consultatives.
2° La loi actuelle devrait être maintenue pour les élections des tribunaux de commerce, avec élection du président par les électeurs.
3° Le président du tribunal doit pouvoir être élu pour deux périodes consécutives, quel que soit le temps de sa judicature comme juge titulaire.

La liste des électeurs pour les chambres de commerce et pour les chambres consultatives devrait être composée de tous les électeurs des trois premières classes du tableau A et des électeurs des tableaux B et C, dont la patente est égale ou supérieure à celle des trois premières classes. Les électeurs seraient ainsi tous soumis à la contribution desdites chambres.

En présence de ces faits, la Chambre de commerce de Reims a examiné le nouveau tarif douanier des Etats-Unis.

On sait que d'après le nouveau tarif applicable dès le 1er juillet prochain, les tissus pure laine ne valant pas plus de 20 cents le yard carré (soit 1,24 le mètre carré) qui payaient 6 cents (30 c.) par yard carré plus 35 0/10 ad valorem, paieront d'après ce nouveau tarif 6 cents (30 c.) par yard carré plus 40 0/10 ad valorem, ce qui constitue une augmentation de 30 0/10.

Les tissus valant de 20 cents le yard carré à 1,24 le mètre carré, auront également un relèvement de droits, mais il est bien moins sensible, il n'est guère que de 4 à 5 0/10.

En présence de ces faits, la Chambre a adressé au ministre du commerce une lettre, d'où nous extrayons le passage suivant: « Vous estimerez, sans doute, Monsieur le ministre, qu'il y a lieu pour le gouvernement français d'intervenir pour réclamer contre cette nouvelle exagération des droits de douane, qui rendrait nos relations avec les Etats-Unis de plus en plus difficiles et porterait un grand préjudice à notre industrie et à notre commerce déjà si souffrants. »

La Chambre de commerce pense même qu'il y aurait lieu de faire plus, et elle émet le vœu que le gouvernement français profite de cette occasion pour entrer en négociations avec le gouvernement des Etats-Unis, pour poser les bases d'un traité de commerce et obtenir en contrepartie des réductions sur les anciens droits déjà élevés.

Le gouvernement aurait pu être une occasion d'offrir une compensation aux Etats-Unis,

en rapportant le décret du 18 février 1881, qui interdit l'entrée du saindoux et des salaisons d'Amérique, dont le retrait est si vivement réclamé.

L'IMAGERIE SCOLAIRE

Le ministère de l'instruction publique est particulièrement fanatique d'innovations. Expositions des travaux des instituteurs, commissions spéciales, délégations artistiques, missions scientifiques, précédées chacune de leurs règlements, instructions, circulaires et suivies de l'inévitable rapport inséré au Journal officiel, tout lui est bon pour attirer l'attention publique.

Savez-vous qu'il existait une Commission de l'imagerie scolaire?

Non. Eh bien! il y en a une, composée de 25 membres, rien que cela. Elle vient de se réunir pour un rapport de huit colonnes publié par l'Officiel d'hier.

Un ministre de l'instruction, qui n'avait pas consulté préalablement une mère de famille, a découvert — il y a un an — que l'imagerie plaisait aux enfants et qu'on pouvait l'utiliser à l'instruction en donnant — en bons points d'encouragement — dans les écoles primaires, alors il a institué la susdite commission, afin qu'elle veillât avec soin à ce qu'aucun attentat à la République ne fût commis par ce moyen.

Vingt et une personnes — ce qui est énorme en ce temps où tout le monde veut être fonctionnaire — ont donc pu ajouter sur leur carte ce titre étonnant: Membre de la Commission de l'imagerie scolaire, etc., etc.

Si M. Ferry veut contenter autant de personnes, je lui indique la Commission de la pâtisserie scolaire, chargée de surveiller la fabrication des lettres en biscuit que gobent les bébés, après les avoir désignées par leur nom. L'un des moyens les plus efficaces pour apprendre à lire en douceur.

C'est notre spirituel confrère Henry Havard qui a rédigé le rapport en question. Je l'ai donc lu avec une scrupuleuse attention et je n'ai pas été surpris d'y voir constaté que, malgré les immenses progrès réalisés depuis vingt ans dans l'imagerie populaire des éminents Industriels artistes, comme M. Auguste Maize, Goupi, Pion, Delagrave, Hachette, etc., n'ont pu satisfaire complètement les desiderata de la Commission.

C'est qu'au fur et à mesure que l'imagerie trouvait des procédés nouveaux, les grèves et les revendications ouvrières augmentaient, doublaient et sextuplaient le prix de la main-d'œuvre. Aujourd'hui on fait fabriquer en Allemagne pour cette branche de l'industrie typographique les produits à bas prix parce que la main-d'œuvre y est six fois moins cher qu'en France.

Il n'est donc pas étonnant que l'idée de la Patrie Française soit un peu banale de ces petits ouvrages trop souvent de provenance étrangère. Nos éditeurs ne peuvent lutter avec les Allemands; c'est un point que la commission aurait dû étudier.

Certes, lorsqu'il s'agit des bons points et récompenses à distribuer aux dix millions de petits Français et de petites Françaises instruits gratuitement et obligatoirement dans nos écoles, il faut y regarder et pour la forme et pour le prix.

La forme patriotique à prix réduit est, paraît-il, difficile à obtenir. Mais la commission est-elle bien certaine de remplir le vœu des parents et de se conduire HONNÊTEMENT au point de vue patriotique (honnê-

tement est pris ici dans l'acception morale) lorsqu'elle repousse des images parce que l'idée d'offrir à de jeunes intelligences la représentation photographique de personnages illustres du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles, n'a pas paru exempte d'inconvénient, ne fût-ce qu'en raison des notions fausses qu'elle peut faire naître...

Un portrait faisant naître dans le cerveau de celui qui le regarde des notions fausses... cela semble vouloir dire que les portraits du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles ne peuvent être ressemblants, même reproduits par la photographie qui n'a été inventée qu'au XIX<sup>e</sup>. Eh bien non, cela cache une guerre sourde à ce polisson de catholisme qui, banni de nos écoles serait bien capable d'y rentrer sous un déguisement historique à la mode des siècles proscrits.

Cela prouve d'ailleurs que la commission n'avait pas grand chose à faire et qu'elle eût encore mieux fait en ne faisant rien du tout.

L'idée de patrie dont elle regrette — pas plus que nous certainement — la disparition dans l'enseignement primaire, est connectée avec l'enseignement de religion et de famille; elle est soutenue aussi par l'étude de l'histoire, je ne dirai pas impartiale, mais sincère. Ce n'est pas en débattant le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles, qu'on donne une grande marque de sincérité et cela explique suffisamment pourquoi au fur et à mesure que l'instruction première multiple géographiquement ses établissements, elle diminue systématiquement la valeur de l'enseignement qui y est distribué.

Aussi ne nous étonnons pas si un républicain radical, M. Ballu, a déclaré qu'il était impossible de faire de bons sous-officiers dans l'armée avec les anciens élèves des écoles primaires, c'est à dire avec les produits de l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire qui supprime deux siècles de l'histoire de France, de peur de donner des idées fausses à l'enfance!!!

LE TUNNEL DE LA MANCHE

Enquête sur le tunnel sous marin a commencé devant la commission, composée de membres de la Chambre des lords et de la Chambre des communes. Le duc de Cambridge, commandant en chef de l'armée anglaise, est venu déposer. Il a rappelé qu'il avait exposé son opinion sur le sujet dans un memorandum qu'il avait rédigé à la date de juin 1882. Les idées du noble personnage n'ont pas varié depuis, et on sait qu'il est très peu favorable à l'exécution du tunnel. Son opinion est partagée par sir Garnet Wolsley. Ce qui préoccupe les autorités militaires, ce sont les facilités qu'un ennemi hardi pourrait avoir, à l'aide du tunnel, pour diriger une attaque sur l'Angleterre, après s'être rendu maître de son extrémité, si bien défendue qu'elle soit. Le duc de Cambridge approuve fort, à cet égard, les mesures de précaution qui sont indiquées par le comité militaire; mais il les approuve sans qu'elles suffisent à le rassurer pour l'avenir.

Il s'agirait d'établir l'issue du tunnel sur la côte anglaise non pas à Douvres, dont il serait malaisé de faire une forteresse, — mais dans le voisinage d'une forteresse de premier ordre. Cette forteresse, d'après l'avis du duc de Cambridge, devrait avoir une garnison de huit à dix mille hommes. Cela suffirait il même contre un coup de main habilement dirigé? Le duc remarque que le terrain dans le voisinage de Douvres est favorable à un débarquement, surtout

lorsqu'il s'agit de la côte anglaise non pas à Douvres, dont il serait malaisé de faire une forteresse, — mais dans le voisinage d'une forteresse de premier ordre. Cette forteresse, d'après l'avis du duc de Cambridge, devrait avoir une garnison de huit à dix mille hommes. Cela suffirait il même contre un coup de main habilement dirigé? Le duc remarque que le terrain dans le voisinage de Douvres est favorable à un débarquement, surtout

lorsqu'il s'agit de la côte anglaise non pas à Douvres, dont il serait malaisé de faire une forteresse, — mais dans le voisinage d'une forteresse de premier ordre. Cette forteresse, d'après l'avis du duc de Cambridge, devrait avoir une garnison de huit à dix mille hommes. Cela suffirait il même contre un coup de main habilement dirigé? Le duc remarque que le terrain dans le voisinage de Douvres est favorable à un débarquement, surtout

de la part d'un ennemi venant de la côte de France, en raison du peu de distance qui sépare ce pays de l'Angleterre. En cas d'attaque dirigée avec vigueur, aurait-on le temps de prendre les mesures nécessaires dès le premier signal de l'attaque? Le gouvernement assumerait-il la responsabilité de fermer temporairement ou même de détruire le tunnel? Les mesures de précaution seraient-elles prises d'ailleurs si secrètement que l'ennemi ne vît les connaître et que la trahison ne pût à son aide?

Le duc de Cambridge accumule à plaisir toutes les objections, afin de mieux faire ressortir cette considération, qu'à cette heure l'Angleterre jouit d'une complète sécurité et que le tunnel étant fait elle se verra exposée à un danger sérieux. Si l'on admet, en effet, que l'ennemi pût s'en rendre maître, il aurait une entrée permanente sur le territoire anglais. Sans tunnel l'envahisseur serait obligé de se rembarquer. Avec le tunnel, il pourrait s'établir à poste fixe. Or, le succès d'une invasion en Angleterre peut dépendre d'un accident.

Ces considérations du duc de Cambridge ne doivent pas nous laisser tout à fait indifférents. Nous croyons qu'elles jettent une vive clarté sur les préoccupations que nos voisins vont avoir à partir du moment où le tunnel serait construit. Si le tunnel est un sujet d'inquiétude pour eux, ce ne sera pas sans doute une raison pour qu'ils ne consentent pas à le laisser construire; mais cela deviendra rapidement une raison sérieuse pour qu'ils cherchent à se procurer une garantie contre les risques de l'avenir. Or, l'intérêt britannique pourrait être que l'Angleterre réussit, par suite de quelque complication continentale, à devenir maîtresse de l'entrée du tunnel sur notre territoire. Le souvenir de Calais n'est pas si effacé de la mémoire de nos voisins que l'existence du tunnel ne fût suffisant pour le réveiller.

Si les autorités militaires se montrent donc soucieuses de l'avenir de l'autre côté du détroit, il serait sage de nous montrer aussi prévoyants de notre côté. Il y a à un point de vue dont on ne se préoccupe peut-être plus assez chez nous, — et du moment que nos voisins calculent d'une façon si consciencieuse les chances dangereuses de l'existence du tunnel pour leur sécurité, il serait naturel que nous nous préoccupions pas non plus ce qui peut en résulter aussi pour nous. Un jour que lord Palmerston discutait avec M. de Lesseps à propos de l'entreprise du canal de Suez, il finit par lui dire, paraît-il: « Eh bien! savez-vous quelle est la principale raison pour que je ne veuille pas de votre canal, c'est qu'il nous broillera avec la France. » Ce qui s'est passé en 1882, en Egypte, a montré que le grand ministre avait vu de loin. S'il y a au sujet du tunnel de la Manche des raisons pour l'établir, il y en a peut-être une aussi pour y renoncer, — à savoir qu'il ne soit quelque jour un sujet de querelle entre la France et l'Angleterre.

REVUE DE LA PRESSE

Le Français sollicite de l'Union quelques explications, à propos de la brochure de M. Norbert Billiard:

« On se rappelle peut-être que, dans sa récente brochure, M. Norbert Billiard, en demeure de nommer le « confident de Frohsdorf » dont il affirme avoir été le mandataire dans la rédaction de la note publiée par la Liberté en 1873, avait offert de découvrir le personnage si soigneusement et si prudemment masqué au direc-

FEUILLETON DU 18 JUIN 1883—37—

LE CRIME DES AIRIELLES

PAR SAINT-VERON

DEUXIÈME PARTIE

LES DEUX AGENTS

Discussion de famille

— SUITE —

« Déringolade de bonnes résolutions, dit le marquis: il tait comme moi, il tourne comme une véritable girouette; quelle enjôleuse que ma pupille, il n'y a pas moyen de lui résister! »

« C'est que c'est celle de l'inconnu... Oh? je voudrais bien pouvoir trouver ses traits, car alors mon éprouve toucherait à sa fin; vous vous empresseriez de signer ma mise en liberté. »

« Sans rien répondre, M. Duranger continuait à considérer l'œuvre; sur sa physiognomie grave, on lisait l'expression du travail intérieur de la pensée. — Vous supposez donc, dit-il après un assez long silence, que le coupable, venu du dehors, s'était embusqué dans le cabinet qui communiquait avec la chambre pour attendre sa victime? »

« A force de réfléchir à ce drame mystérieux, répondit Léon Gervais, j'ai pu constituer une imagination la scène telle qu'elle s'est passée. Evidemment, le meurtrier n'a pu arriver par la porte du corridor, car, dans ce cas, il se fût trouvé face à face avec la victime, c'est alors par devant qu'il aurait été forcé de frapper. »

« M. Duranger ne répondit rien, mais le détenu comprit que sa démonstration avait fait sensation. — Au moment de sortir, il dit: — Je vous engage à terminer ce tableau! Si la chambre d'accusation vous renvoie devant la cour d'assises, votre peinture sera très utile à l'avocat qui vous défendra! »

« La visite de M. Duranger, se demanda Léon Gervais, des qu'il fut sorti, est-elle avantageuse pour moi? Mon ébauche contribuera-t-elle à le mettre dans la bonne voie? »

« L'aurait été complètement rassuré à cet égard s'il eût pu entendre le monologue auquel se livra le juge d'instruction en rentrant chez lui. — Plus l'avance dans cette instruction, se disait-il, plus je penche en faveur de l'innocence du prévenu. Sa conduite avec l'agent de police est fort significative; un coupable se serait empressé d'accepter des propositions d'évasion! Enfin, ce tableau que je viens de voir m'a révélé d'une manière saisissante la scène mystérieuse. Il n'y manquait que les traits de l'inconnu. — Quelle heureuse inspiration j'ai eu d'effacer le fantaisiste portrait de mon ancien rival! Je pensais que Léon Gervais, je l'aurais compromis fort injustement. »

« Il ne se doutait pas que le policier Léonce Fofelleuille était alors en proie à la même hallucination; qu'à force de chercher quel pouvait bien être l'assassin, il en était venu à songer à cet Anglais que portait un habit de chambre et qui se tenait dans le couloir de la distance qui sépare la gare de Moulins-en-Gilbert du château: il en était arrivé à cette conclusion qu'il ne fallait pas plus d'une heure et demie pour franchir dix-huit kilomètres. Or, sir Arthur Warthon, étant parti des Aïreilles à neuf heures du soir, avait dû arriver à la station à dix heures et demie. — C'est pour s'en assurer qu'il avait chargé Jousselin de faire une enquête. — Cet auxiliaire, livré à lui-même, n'était pas un aigle, s'était dit Fofelleuille, mais bien dirigé, il pouvait rendre d'utiles services. — Cette espérance ne fut pas déçue; le faux Polonais s'acquitta à merveille de sa mission. — Arrivant à la gare qui est à une assez grande distance de Moulins-en-Gilbert, il remarqua une grande auberge qui avait été construite depuis l'ouverture de la voie ferrée; elle portait cette enseigne banale: Au rendez-vous des voyageurs de commerce. — Jousselin commença par se faire servir un substantiel déjeuner. Tout en y faisant honneur, il interrogeait adroitement la jeune mouscellonde qui le servait. — Dites donc, mademoiselle, vous devez avoir tout de même un rude service dans la maison? — Ne m'en parlez pas! c'est un métier échinant; c'est un va et vient continuel, qui commence à quatre heures du matin et qui finit à minuit; on a à peine le temps de dormir. — Les étrennes doivent compenser la peine que vous prenez? — C'est ce qui vous trompe; ceux qui boivent et mangent ici sont pour la plupart des domestiques qui viennent attendre ou chercher leurs maîtres à la gare, et si la livrée aime le pourboire, elle les aime pour elle et non pour les autres. — Français, le garçon d'écurie, est bien mieux partagé que moi; souvent il a affaire aux maîtres qui, pour la plupart sont généreux; il a aussi de temps en temps d'autres subventions plus productives: il arrive parfois qu'on lui laisse des chevaux pour pension; il leur donne le foin et l'avoine qu'il veut, il en compte le double, et souvent même le triple. — Des chevaux en pension ici, cela me semble assez singulier, observa Jousselin. — Je vais vous dire comment cela arrive: un bourgeois des environs vient prendre le train pour un voyage de deux ou trois jours; plutôt que de renvoyer ses chevaux chez lui, il préfère les laisser ici. — Je comprends, parfaitement, ma belle enfant. — (A suivre.)

« L'accusé, il devait être loin du château lorsque le crime a été commis. Il faut que j'efface cette ressemblance si injurieuse, si compromettante de ce visage. »

« Il prit un morceau de goume et enleva la tête qu'il recommença aussitôt; mais il eut beau faire et défaire cette partie de l'esquisse, toujours et malgré tout, les mêmes traits se reproduisaient. — A la fin, las de ces essais infructueux, il laissa la figure en blanc. — Non, se dit-il, c'est impossible! ce que mon crayon trace malgré moi n'est que le résultat de la fièvre. »

« Il prit alors une toile sur laquelle il transporta l'esquisse et se mit à peindre. — Il travailla avec une sorte de sûreté; la journée ne s'était pas écoulée que l'ébauche avec couleurs était finie. — Quoique incomplet que fut ce travail, il présentait un ensemble saisissant: la tête de Mme de Lestanges, rudement brossée, vue de profil, était d'une vérité frappante. — Seule, celle du meurtrier n'était pas dessinée. »

« Il en était et de son travail, lorsqu'il reçut la visite du juge d'instruction. — Ah enfin! vous avez fini mon compte, dit M. Duranger; vous vous êtes mis au travail; je vous en félicite, c'est le moyen de rendre moins longues les heures de votre détention; voulez-vous me permettre de voir votre composition? — Il n'en avait rien. — Léon Gervais eut l'idée de retourner la toile contre le mur, mais il n'osa. — C'est la scène du meurtre que vous avez reproduite! dit le magistrat en poussant une exclamation. Oui, c'est bien cela! le drame a dû se passer ainsi! La ressemblance de la victime est parfaite! Mais pourquoi avez-vous laissé la figure de l'assassin en blanc? »

« C'est que c'est celle de l'inconnu... Oh? je voudrais bien pouvoir trouver ses traits, car alors mon éprouve toucherait à sa fin; vous vous empresseriez de signer ma mise en liberté. »

« Sans rien répondre, M. Duranger continuait à considérer l'œuvre; sur sa physiognomie grave, on lisait l'expression du travail intérieur de la pensée. — Vous supposez donc, dit-il après un assez long silence, que le coupable, venu du dehors, s'était embusqué dans le cabinet qui communiquait avec la chambre pour attendre sa victime? »

« A force de réfléchir à ce drame mystérieux, répondit Léon Gervais, j'ai pu constituer une imagination la scène telle qu'elle s'est passée. Evidemment, le meurtrier n'a pu arriver par la porte du corridor, car, dans ce cas, il se fût trouvé face à face avec la victime, c'est alors par devant qu'il aurait été forcé de frapper. »

« M. Duranger ne répondit rien, mais le détenu comprit que sa démonstration avait fait sensation. — Au moment de sortir, il dit: — Je vous engage à terminer ce tableau! Si la chambre d'accusation vous renvoie devant la cour d'assises, votre peinture sera très utile à l'avocat qui vous défendra! »

« La visite de M. Duranger, se demanda Léon Gervais, des qu'il fut sorti, est-elle avantageuse pour moi? Mon ébauche contribuera-t-elle à le mettre dans la bonne voie? »

« L'aurait été complètement rassuré à cet égard s'il eût pu entendre le monologue auquel se livra le juge d'instruction en rentrant chez lui. — Plus l'avance dans cette instruction, se disait-il, plus je penche en faveur de l'innocence du prévenu. Sa conduite avec l'agent de police est fort significative; un coupable se serait empressé d'accepter des propositions d'évasion! Enfin, ce tableau que je viens de voir m'a révélé d'une manière saisissante la scène mystérieuse. Il n'y manquait que les traits de l'inconnu. — Quelle heureuse inspiration j'ai eu d'effacer le fantaisiste portrait de mon ancien rival! Je pensais que Léon Gervais, je l'aurais compromis fort injustement. »

« Il ne se doutait pas que le policier Léonce Fofelleuille était alors en proie à la même hallucination; qu'à force de chercher quel pouvait bien être l'assassin, il en était venu à songer à cet Anglais que portait un habit de chambre et qui se tenait dans le couloir de la distance qui sépare la gare de Moulins-en-Gilbert du château: il en était arrivé à cette conclusion qu'il ne fallait pas plus d'une heure et demie pour franchir dix-huit kilomètres. Or, sir Arthur Warthon, étant parti des Aïreilles à neuf heures du soir, avait dû arriver à la station à dix heures et demie. — C'est pour s'en assurer qu'il avait chargé Jousselin de faire une enquête. — Cet auxiliaire, livré à lui-même, n'était pas un aigle, s'était dit Fofelleuille, mais bien dirigé, il pouvait rendre d'utiles services. — Cette espérance ne fut pas déçue; le faux Polonais s'acquitta à merveille de sa mission. — Arrivant à la gare qui est à une assez grande distance de Moulins-en-Gilbert, il remarqua une grande auberge qui avait été construite depuis l'ouverture de la voie ferrée; elle portait cette enseigne banale: Au rendez-vous des voyageurs de commerce. — Jousselin commença par se faire servir un substantiel déjeuner. Tout en y faisant honneur, il interrogeait adroitement la jeune mouscellonde qui le servait. — Dites donc, mademoiselle, vous devez avoir tout de même un rude service dans la maison? — Ne m'en parlez pas! c'est un métier échinant; c'est un va et vient continuel, qui commence à quatre heures du matin et qui finit à minuit; on a à peine le temps de dormir. — Les étrennes doivent compenser la peine que vous prenez? — C'est ce qui vous trompe; ceux qui boivent et mangent ici sont pour la plupart des domestiques qui viennent attendre ou chercher leurs maîtres à la gare, et si la livrée aime le pourboire, elle les aime pour elle et non pour les autres. — Français, le garçon d'écurie, est bien mieux partagé que moi; souvent il a affaire aux maîtres qui, pour la plupart sont généreux; il a aussi de temps en temps d'autres subventions plus productives: il arrive parfois qu'on lui laisse des chevaux pour pension; il leur donne le foin et l'avoine qu'il veut, il en compte le double, et souvent même le triple. — Des chevaux en pension ici, cela me semble assez singulier, observa Jousselin. — Je vais vous dire comment cela arrive: un bourgeois des environs vient prendre le train pour un voyage de deux ou trois jours; plutôt que de renvoyer ses chevaux chez lui, il préfère les laisser ici. — Je comprends, parfaitement, ma belle enfant. — (A suivre.)

« C'est que c'est celle de l'inconnu... Oh? je voudrais bien pouvoir trouver ses traits, car alors mon éprouve toucherait à sa fin; vous vous empresseriez de signer ma mise en liberté. »

« Sans rien répondre, M. Duranger continuait à considérer l'œuvre; sur sa physiognomie grave, on lisait l'expression du travail intérieur de la pensée. — Vous supposez donc, dit-il après un assez long silence, que le coupable, venu du dehors, s'était embusqué dans le cabinet qui communiquait avec la chambre pour attendre sa victime? »

« A force de réfléchir à ce drame mystérieux, répondit Léon Gervais, j'ai pu constituer une imagination la scène telle qu'elle s'est passée. Evidemment, le meurtrier n'a pu arriver par la porte du corridor, car, dans ce cas, il se fût trouvé face à face avec la victime, c'est alors par devant qu'il aurait été forcé de frapper. »

« M. Duranger ne répondit rien, mais le détenu comprit que sa démonstration avait fait sensation. — Au moment de sortir, il dit: — Je vous engage à terminer ce tableau! Si la chambre d'accusation vous renvoie devant la cour d'assises, votre peinture sera très utile à l'avocat qui vous défendra! »

« La visite de M. Duranger, se demanda Léon Gervais, des qu'il fut sorti, est-elle avantageuse pour moi? Mon ébauche contribuera-t-elle à le mettre dans la bonne voie? »

« L'aurait été complètement rassuré à cet égard s'il eût pu entendre le monologue auquel se livra le juge d'instruction en rentrant chez lui. — Plus l'avance dans cette instruction, se disait-il, plus je penche en faveur de l'innocence du prévenu. Sa conduite avec l'agent de police est fort significative; un coupable se serait empressé d'accepter des propositions d'évasion! Enfin, ce tableau que je viens de voir m'a révélé d'une manière saisissante la scène mystérieuse. Il n'y manquait que les traits de l'inconnu. — Quelle heureuse inspiration j'ai eu d'effacer le fantaisiste portrait de mon ancien rival! Je pensais que Léon Gervais, je l'aurais compromis fort injustement. »